



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 1^{er} octobre 2026

Leginova : la nouvelle plateforme de publication et de diffusion du droit de la Nouvelle-Calédonie

Depuis ce 1^{er} octobre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, via sa direction des Affaires juridiques (DAJ), lance Leginova, la nouvelle plateforme numérique de publication et de diffusion du droit de la Nouvelle-Calédonie, accessible à l'adresse leginova.gouv.nc. Elle vient remplacer le site Juridoc et dématérialiser de bout en bout la chaîne du Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC).



Un portail unique et mieux accessible au public

Leginova est désormais le point d'accès en ligne unique et gratuit à l'ensemble du droit calédonien. Il est possible d'y consulter les JONC, les codes, les lois du pays, les textes consolidés, la jurisprudence des juridictions calédoniennes et les débats du Congrès, avec un moteur de recherche moderne et des filtres qui permettent de retrouver un texte en quelques clics.

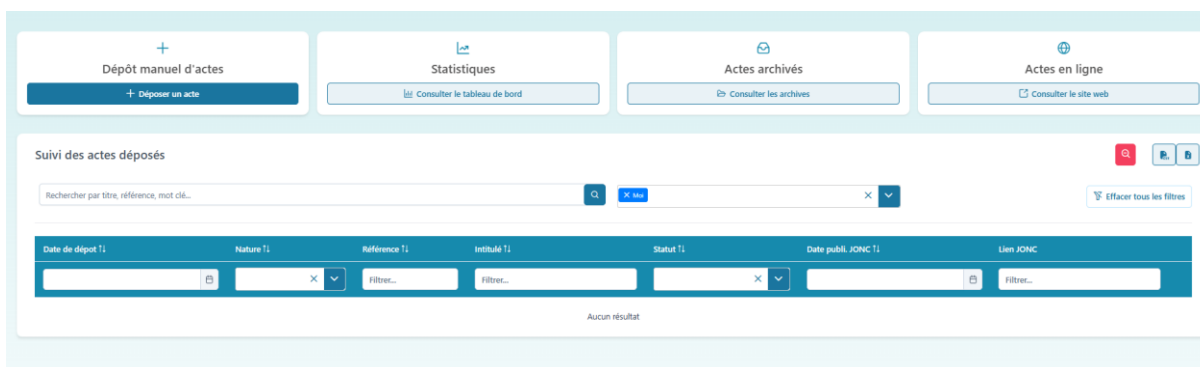
Ce nouveau portail a également été conçu afin d'être consulté sur tablettes et smartphones, en plus de l'ordinateur. Par ailleurs et afin d'assurer une continuité, tous les fonds Juridoc ont été repris sur la nouvelle plateforme. Les anciennes adresses juridoc.gouv.nc redirigent automatiquement vers Leginova.

Un service gratuit d'abonnement aux nouvelles publications est aussi disponible dans l'optique de faciliter l'accès au droit pour les citoyens, les entreprises, les collectivités et les professionnels du droit.

Dématérialisation, simplification et sécurisation

La mise en service de Leginova amène plusieurs nouveautés à savoir :

- la mise en ligne au fil de l'eau des textes publiés au JONC. Ces derniers sont disponibles quelques heures après leur dépôt, et non plus uniquement deux fois par semaine comme auparavant ;
- le dépôt des actes en ligne via un espace sécurisé pour les institutions de la Nouvelle-Calédonie (gouvernement, Congrès, provinces, communes et établissements publics), avec un suivi de l'état du dépôt. Le dépôt ne se fait plus par messagerie ou par formulaire et n'est plus traité manuellement ce qui réduit considérablement les délais et renforce la sécurité ;



+ Dépôt manuel d'actes
 + Déposer un acte

Statistiques
 Consulter le tableau de bord

Actes archivés
 Consulter les archives

Actes en ligne
 Consulter le site web

Suivi des actes déposés

Rechercher par titre, référence, mot clé...

Date de dépôt : Nature : Référence : Intitulé : Statut : Date publi. JONC : Lien JONC :

Aucun résultat

* * *